

Québec, le 15 mai 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue inscrivait au feuilletton une série de questions demandant des précisions relativement à l'annonce récente que j'ai faite au regard de la réorientation du projet OPTILAB.

J'ai d'ailleurs abordé la question lors de la récente étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). J'ai, entre autres, réitéré l'importance de la mise en place des conditions de sécurité préalables aux transferts importants, soit : un système informatique interopérable, testé et validé; un système de transport avec traçabilité, testé et validé; un plan clinique approuvé par le MSSS; un plan de main-d'œuvre approuvé par le MSSS, et finalement, un plan de gestion de changement et de communication pour le personnel concerné. Sur ce dernier préalable, je tiens à rappeler que la clé du succès est que tous les acteurs concernés comprennent bien le projet. Une consigne sera d'ailleurs donnée aux établissements afin que ceux-ci communiquent l'information à leur personnel. Divers éléments peuvent par ailleurs justifier que l'on définisse un transfert comme étant important, que ce soit la nécessité de déployer de nouveaux transports, le caractère irremplaçable des échantillons, ou autre.

... 2

J'ai également tenu à rassurer les technologistes médicaux qui seraient préoccupés par d'éventuelles pertes d'emploi, car il n'y en aura pas en ce qui concerne les technologistes. Si des changements sont à faire en ce qui concerne les effectifs, ce qui ne sera pas le cas pour plusieurs laboratoires, cela se fera par attrition, c'est-à-dire que les postes ne seront pas remplacés lors des départs à la retraite. Rappelons que le projet OPTILAB a été mis en place, entre autres, pour contrer la pénurie de personnel anticipée dans les laboratoires et la surcharge de travail qui pourrait en découler, et ce, en proposant une réorganisation efficace des services.

OPILAB 2.0 se voulant une centralisation intelligente et modérée des analyses, aucune proportion fixe d'analyses à transférer ne peut être établie pour l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux. Au contraire, il appartient aux établissements, en collaboration avec le MSSS et en fonction des réalités et des enjeux qui leur sont propres, d'établir les possibilités de réorganisation et d'amélioration qu'il leur est possible de mettre en œuvre.

En terminant, nous croyons fermement qu'au Québec, chaque patient a droit aux meilleurs services de laboratoires, et ce nonobstant son lieu de résidence.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 19-MS-04361